

ARRÊTÉ N° 2026-174

Le Maire de BRÉCEY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1, 2213-1 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande de la **Société Groupe LB - 28 route de Lesbois – 53120 GORRON** afin d'occuper le domaine public de la commune de Brécey dans le cadre de la construction de logements sur les parcelles situées rue du Stade pour le compte de Manche Habitat, Office public de l'Habitat, 5 rue Emile Enault - 50010 SAINT-LÔ, **du lundi 26 octobre 2026 jusqu'au jeudi 26 octobre 2028 ;**
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La **Société Groupe LB - 28 route de Lesbois – 53120 GORRON**, est autorisée à occuper le domaine public de la commune de Brécey afin de procéder à la construction de logements sur les parcelles situées rue du Stade pour le compte de Manche Habitat, Office public de l'Habitat, 5 rue Emile Enault - 50010 SAINT LÔ, **du lundi 26 octobre 2026 jusqu'au jeudi 26 octobre 2028.**

ARTICLE 2 :

La Société GROUPE LB est autorisée à installer des clôtures de chantier le long du trottoir de la rue du Stade et le long de la rue des écoles au plus près de la limite de propriété, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 :

Le stationnement sera interdit sur les emplacements de parking situés au numéro 1 rue des Ecoles, ceux-ci étant réservés aux camions de la Société GROUPE LB pendant la durée des travaux.

ARTICLE 4 :

La Société GROUPE LB est autorisée à installer sa base de vie sur le terrain communal cadastré AB 643 situé rue des écoles.

ARTICLE 5 :

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 6 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brécey, le 09 octobre 2026

**Le Maire,
Philippe AUBRAYS**

